



Societe radiée salaries toujours actifs

Par **celia933**, le **27/03/2012** à **22:16**

Bonjour,rrnrJe suis employée dans une société privé depuis fin 2008 et j'ai découvert a ma grande surprise sur info greffe ainsi que sur société.com quelle était radiée depuis le 16 février 2012. Une surprise en amenant une autre j'ai aussi découvert que mon employeur ne paye aucune cotisation aux organismes tel que l'URSAFF, le pole emploi ou encore les cotisations retraite et j'en passe...rnLa société étant radiée quels sont les conséquences pour les salariés qui ne sont au courant de rien ? Comment la société a telle pu être radiée est ce à la demande de mon employeur ou des organismes cité plus haut ?rrnrMerci d'avance pour vos réponses.

Par **xavdlaw**, le **28/03/2012** à **17:30**

Curieux !rrnrMais vous exercez tjs un emploi effectif au sein d'une entreprise ?rrnrCordialement

Par **pat76**, le **28/03/2012** à **18:50**

BonjourrrnrPrévenez de toute urgence le Tribunal de Commerce, l'URSSAF et l'Inspection du Travail.rnrnrOù vont vos cotisations pour la retraite.rnrnrAinsi que les autres cotisations salariales qui vous sont prélevées mensuellement?rrnrVous pouvez communiquer le numéro de siret au forum?